

Travailleur détaché: "Il faut toujours se battre pour être payé."

Les Polonais représentent l'un des plus gros contingents de travailleurs détachés européens dans le secteur de la construction. Quelles sont leurs conditions de travail, de logement et de vie? Pourquoi continuent-ils malgré la précarité et les arnaques? Témoignage de Piotr, grutier polonais.

Rachel Knaebel

Journaliste, correspondante en Allemagne de www.bastamag.net

Sous l'effet combiné de l'élargissement à l'Est et de la crise économique dans le sud de l'Europe, le phénomène des "nomades du bâtiment" s'est accéléré ces dernières années.
Image: © Belga



Piotr est grutier. Il vit dans une ville moyenne du nord-est de la Pologne. Mais seulement une partie de l'année. Car Piotr ne travaille qu'à l'étranger, toujours dans le secteur du bâtiment. "En Pologne, dans mon domaine, les salaires sont tellement bas... Ils ne suffisent pas pour survivre", explique le sexagénaire. Il avait 26 ans quand il a commencé à travailler loin de son pays d'origine. Dès 1982, il part sur un chantier irakien, à Bagdad. Puis, avec la fin du régime communiste en Pologne, l'ouverture au marché commun et la création du statut de travailleur détaché, c'est en Europe de l'Ouest qu'il offre désormais ses services. Jusqu'à récemment, il manœuvrait surtout sa grue sur des chantiers allemands. Il a ainsi travaillé à Francfort à la construction du siège de la Banque centrale européenne et du gratte-ciel emblématique de la Main-Tower.

Dernièrement, Piotr a travaillé en Suède et en Belgique. Il revient tout juste d'un chantier de quatre mois pour la construction d'une maison de retraite près d'Anvers. "Encore une fois, j'ai été arnaqué, déplore le grutier. À la fin de chaque mois, ils voulaient nous payer beaucoup moins d'heures que ce que nous avions réellement travaillé. Il y a toujours des conflits sur le paiement. On doit toujours se battre. Et en fin de compte, on reçoit toujours moins que ce qui était prévu." Les abus ne s'arrêtent pas au montant des salaires. "Sur un contrat récent en Belgique, nous étions même payés en zlotys polonais, pas en euros. Ensuite, nous devions changer nos zlotys en euros pour pouvoir nous acheter ce dont nous avions besoin sur place."

Comme toujours, Piotr travaille par l'intermédiaire d'une entreprise sous-traitante polonaise. Ses conditions de logement sont souvent à la limite de l'indignité. "Il y avait des souris qui passaient et des champignons sur les murs. Nous les avons filmés." Pour cet hébergement, l'entreprise sous-traitante demandait à Piotr et ses collègues 250 euros de loyer. Les travailleurs devaient aussi payer leur transport vers le chantier. "Nous sommes la plupart du temps logés à deux ou trois par chambre, parfois plus, décrit-il. Une fois, pour un chantier belge, nous étions logés dans un foyer qui n'était pas encore terminé. Nous respirions tous les produits chimiques du chantier." Piotr raconte avoir connu des conditions d'hébergement encore bien pires en Allemagne. Et n'avoir jamais vu aucun contrôle sur les logements de travailleurs détachés.

Du statut de travailleur détaché à celui d'auto-entrepreneur forcé

La Pologne représente l'un des plus gros contingents de travailleurs détachés européens, avec plus de 260 000 ouvriers envoyés vers les autres États membres¹. Les Polonais constituent aussi l'un des groupes les plus importants parmi les travailleurs migrants du secteur de la construction. Ils seraient 200 000 à œuvrer sur les chantiers allemands, suédois, belges, français, etc., dont les trois quarts sous le statut de travailleur détaché². Dans la première puissance économique d'Europe, l'Allemagne, le nombre de travailleurs détachés dans le secteur de la construction n'a cessé d'augmenter ces dernières années. La caisse d'assurance sociale allemande du BTP en a enregistré environ 57 000 en 2010, près de 89 000 en 2013 et plus de 98 000 en 2014. Parmi ceux-ci, 26 000 Polonais, plus de 10 000 Roumains et 9 500 Hongrois³. 90 % de ces travailleurs détachés du secteur allemand de la construction sont embauchés pour des missions de moins de six mois.

C'est aussi le cas de Piotr. La durée de ses chantiers est en général de quelques mois. Il trouve ses employeurs la plupart du temps par le biais d'annonces sur Internet. "Cela passe aussi par des collègues. Parfois, on m'appelle directement. Hier, on m'a appelé pour un chantier en Suède. Il fallait parler anglais, donc j'ai refusé. Mais pour les conducteurs de grue, il y a toujours du travail." Même si les conditions se font de plus en plus précaires: sur l'un de ses derniers chantiers belges, Piotr n'avait même plus le statut de travailleur détaché, mais celui de travailleur indépendant. Il a dû créer sa propre entreprise, dont il est le seul associé et employé, et qui est enregistrée en Pologne. "Ici aussi, en Allemagne, on voit de plus en plus ce nouveau modèle se répandre", déplore

1. Commission européenne (2015) Study on wage setting systems and minimum rates of pay applicable to posted workers in accordance with Directive 96/71/EC in a selected number of Member States and sectors.

2. Report implementation of directive 96/71/EC, Poland, 2014, proposed by the social partners of the European Construction Industry: European federation of Building and Woodworkers, European Construction Industry Federation.

3. Rapports annuels 2014 et 2013 de la caisse d'assurance sociale allemande du secteur du bâtiment, Soka-Bau.

Ilona Jocher conseillère à Francfort de l'Association européenne des travailleurs migrants (Europäisches Verein der Wanderarbeiter) et du programme Faire Mobilité de la confédération syndicale allemande DGB, qui aide les travailleurs migrants d'Europe de l'est.

"Les employeurs attirent les gens ici avec des annonces sur lesquelles ils promettent un emploi. Mais une fois qu'ils sont arrivés en Allemagne, ils leur disent 'pour travailler pour moi, tu dois créer ta propre entreprise'. Comme ça, ces employeurs ne paient aucune cotisation sociale..." Quand Piotr vend ses services de grutier sous ce statut imposé de travailleur indépendant, il doit payer lui-même des cotisations sociales en Pologne. Les 16 euros de l'heure qu'il peut gagner sur un chantier sont alors amputés d'une bonne partie, sous forme de cotisations. Là encore, il doit toujours se battre pour se faire payer. "Il faut que j'envoie les factures, et que j'insiste, toujours. C'est beaucoup d'énergie. Alors, parfois, je laisse tomber."

Sur l'un de ses derniers chantiers belges, Piotr n'avait même plus le statut de travailleur détaché, mais celui de travailleur indépendant.



"Beaucoup viennent de villages reculés. Ils ne savent pas forcément qu'on les arnaque. C'est pour ça qu'ils ne se défendent pas."

même si les travailleurs obtiennent souvent justice, les entreprises font appel. Le délai pour que les travailleurs reçoivent l'argent qui leur est dû peut donc être très long. Cela se compte en mois, voire en années."

À 60 ans, pas de retraite en vue

Pour les travailleurs détachés, le temps sans vie de famille est aussi très long. "Parfois, quand il n'y a pas de jours fériés, comme je suis le seul conducteur de grue sur le chantier, je dois travailler trois ou quatre mois de suite sans pouvoir rentrer chez moi", témoigne Piotr. Le grutier n'a pas beaucoup de contact avec la population du pays d'accueil, quel qu'il soit. Même après plus de dix ans passés sur des chantiers en Allemagne, il n'a jamais eu l'occasion d'apprendre la langue. "Je travaillais toujours avec des firmes polonaises. Ce que je sais de l'allemand, je l'ai appris tout seul. Ce sont quelques phrases du quotidien et un peu de vocabulaire du chantier."

Pourquoi, alors, continuer cette vie de travailleur migrant, exposé à toutes les arnaques et à des conditions de travail précaires? Il refuse de dire combien il gagne en moyenne par mois. Mais assure que sans le salaire de son épouse, laborantine dans un hôpital en Pologne, le couple ne s'en sortirait pas. C'est aussi pour ça qu'il va devoir attendre encore un peu avant de prendre sa retraite. En principe, il y a droit. Mais sa pension ne suffirait pas. Car sa carrière est entrecoupée de périodes considérées comme non travaillées: des périodes sans emploi entre deux chantiers, ou parce que certains employeurs ne l'ont tout simplement pas payé, ou n'ont pas cotisé pour sa pension. "Alors, je continue", conclut le grutier. ●

Image: © Martine Zunini

Ce type d'emploi nomade, temporaire, sur des statuts juridiques toujours plus précaires, empêche toute forme d'organisation collective de ces travailleurs migrants du bâtiment. Sur chaque nouveau chantier, Piotr se retrouve avec de nouveaux collègues. "Ce ne sont jamais les mêmes. Beaucoup viennent de villages reculés. Ils ne savent pas forcément qu'on les arnaque. C'est pour ça qu'ils ne se défendent pas. Ils prennent ce qu'on leur donne et ne discutent pas", regrette le Polonais. "Pour des Roumains ou des Bulgares, par exemple, au vu du niveau de vie là-bas, des montants de 500 euros, c'est déjà énorme. Alors, ils ne réclament pas forcément même s'ils devraient être payés bien plus, témoigne Ilona Jocher. "Le problème, c'est qu'ils transposent tout le temps dans leur

propre monnaie, où cela représente beaucoup d'argent." Piotr, lui, se bat. Il est en procédure judiciaire en Pologne avec un ancien employeur qui devait le payer neuf euros de l'heure, mais ne lui en a versé que quatre.

"Le problème, dans le secteur de la construction, c'est cette chaîne de contrats de sous-traitance. L'entreprise qui gère le chantier sous-traite à une autre, qui sous-traite à une autre, qui sous-traite à une autre...", analyse la conseillère de langue maternelle polonaise. "Au sommet de la chaîne, il y a de l'argent qui coule. Mais les Polonais, les Bulgares, les Roumains qui se retrouvent au bout n'en voient pas la couleur. Alors, ils viennent nous voir. Malheureusement, certaines des entreprises sous-traitantes ont déjà disparu. Dieu sait où. En cas de procédures judiciaires,